

	<h1>DECA NET</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:7
		Version: 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit:** Deca Net
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:** Décapant.
- Utilisations déconseillées:** Autres que celles recommandées.
- 1.3 Identification de la société:** **Industrias Vijusa, S.L. CIF : B-46200150**
- Adresse:** Pol. Industrial Cheste, Vial 4 – Parcela 8  
46380 – Cheste (Valencia)  
Espagne  
Téléphone. – Fax. +(34) 962 512 707  
Courriel: laboratorio2@vijusa.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** Centres Antipoison et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48 ).

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008**

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1; H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS05

**Mention d'avertissement: Danger**

Mentions de danger:

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contient de l'acide orthophosphorique, du chlorure d'hydrogène

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants





**DECA NET**

Date de révision: 08-07-2019  
Remplace la version:7

Version: 8

2-Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.

3-Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter des gants appropriés.

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser si nécessaire un appareil respiratoire adéquat. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Maintenir une ventilation adéquate sur les zones de travail, après un déversement accidentel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non disponible.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Décapant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

France



**DECA NET**

Date de révision: 08-07-2019  
Remplace la version:7

Version: 8

Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Chlorure d'hydrogène		7,6 mg/m <sup>3</sup>	-
Acide orthophosphorique	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	-
Union européenne			
Nom de l'agent	Valeur limite - 8 heures	Valeur limite - Court terme	Mention
Chlorure d'hydrogène	8 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	-
Acide orthophosphorique	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 15 mg/m <sup>3</sup>  Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Longue durée: 8,0 mg/m <sup>3</sup>

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	Eau douce: 36 µg/L  Eau de mer: 36 µg/L  Rejets discontinus: 45 µg/L  Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 36 µg/L

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle: Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.

Ventilation: Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection de la peau: Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.

Protection des yeux: Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le contact par éclaboussures.



**DECA NET**

Date de révision: 08-07-2019  
Remplace la version:7

Version: 8

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur:	Vert
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH (10%):	< 1,0 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	~100 °C
Point d'éclair:	> 61 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	1,15 ± 0,050 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Propriétés oxydantes:	Non oxidizing
Propriétés explosives:	Not explosive
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

9.2 Autres informations

Non applicable.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	
Polymérisation dangereuse:	Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.  Pas de précautions spéciales en dehors des règles d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques.
10.5 Matières incompatibles:	Acides inorganiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Métaux purs et alliages sous forme de poudres, de vapeurs ou d'éponges, Métal et composés en métal toxiques, Nitrures, Sulfures inorganiques, Composés azoïques, composés diazoïques et hydrazines, Produits



**DECA NET**

Date de révision: 08-07-2019  
Remplace la version:7

Version: 8

caustiques, Matériaux combustibles et inflammables divers, Polymerizable Compounds, Agents oxydants forts, Agents réducteurs forts, L'eau et mélanges contenant de l'eau, Cyanides, Dithiocarbamates, Esters, Éthers, Fluorures inorganiques, Halogenated Organics, Isocyanates, Cétones, Mercaptans et d'autres sulfures organiques, Métaux purs et alliages sous forme de poudres, de vapeurs ou d'éponges, Metals, Other Elemental and Alloys as Sheets, Rods, Drops, Moldings, Métal et composés en métal toxiques, Nitrures, Nitrites, Hydrocarbures insaturés aliphatiques, Phenols and Cresols, Organophosphates, Phosphothioates, Phosphodithioates, Sulfures inorganiques, Époxydes, Alcools et glycols, Aldehydes, Amides, Amines aliphatiques et aromatiques, Composés azoïques, composés diazoïques et hydrazines, Carbamates

10.6 Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Toxicité aiguë:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

	<h1>DECA NET</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:7
		Version: 8

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Acide orthophosphorique		2140 mg/kg 4h (rat)		178 ppm 7h (rat albino)
Chlorure d'hydrogène	2571 mg/kg 1h (rat albino)	> 5010 mg/kg 4h (Lapin)		Non déterminé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité aquatique aiguë: Non déterminé
- 12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non applicable
- 12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:
- 12.6 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Acide orthophosphorique	> 100 mg/L 96h (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))		
Chlorure d'hydrogène	10 mg/L 24h (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))		

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:

Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas réutiliser les emballages vides. Diluer et neutraliser le produit résiduaire. Faire éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conditions pour l'élimination:

Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

		Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:7
		Version: 8

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)**

- 14.1 Numéro ONU: UN3264
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Contient Chlorure d'hydrogène, Acide orthophosphorique)
- 14.3 Classe: 8
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.6 Code restriction de tunnel: (E)

Étiquetage:



8

**Transport maritime (IMDG)**

- 14.1 Numéro ONU: UN3264
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Contient Chlorure d'hydrogène, Acide orthophosphorique)
- 14.3 Classe: 8
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.5 Polluant marin: Non
- 14.6 IMDG-Code de group de ségrégation: 1 - Ácidos

Étiquetage:



-

**Transport aérien (ICAO/IATA)**

- 14.1 Numéro ONU: UN3264
- 14.2 Désignation officielle de transport: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Contient Chlorure d'hydrogène, Acide orthophosphorique)
- 14.3 Classe: 8
- 14.4 Groupe d'emballage: III
- 14.6 Passenger aircraft: ACCEPTED
- Cargo aircraft: ACCEPTED

Étiquetage:



-

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)

La déclaration des substances n'est pas requise.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.



**DECA NET**

Date de révision: 08-07-2019  
Remplace la version:7

Version: 8

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

- H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

End use: Utilisateur professionnel

Références bibliographiques:

1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Date de révision: 08/07/2019

Version: 8

Raison de la révision: Changes in Section 1.